



AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la Municipalité régionale de comté du Haut-Saint-François.

AVIS PUBLIC est par les présentes, donné par le soussigné Rémi Vachon, directeur général et greffier-trésorier, que le conseil de la Municipalité régionale de comté du Haut-Saint-François a adopté le *règlement 578-25 abrogeant le règlement numéro 576-25 concernant les quotes-parts dues à la Municipalité régionale de comté du Haut-Saint-François pour les activités reliées à l'Office régional d'habitation* adopté à la séance ordinaire tenue le 16 avril 2025.

Toute personne désirant prendre connaissance de ce règlement pourra le faire en communiquant avec le bureau de la Municipalité régionale de comté du Haut-Saint-François et ce, durant les heures régulières de bureau.

Donné à Cookshire-Eaton, ce 22^e jour du mois d'avril 2025.

Rémi Vachon
Directeur général et greffier-trésorier